



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25912/Add.1
10 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION
DES NATIONS UNIES A CHYPRE

(Pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993)

Additif

Dans mon rapport du 9 juin 1993 (S/25912, par. 50), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et j'ai indiqué que je ferais connaître les résultats de mes consultations avec les parties concernées au Conseil. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote, ainsi que les Gouvernements de la Grèce et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont indiqué qu'ils approuvaient la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a fait savoir qu'il approuvait et appuyait la position de la partie chypriote turque telle qu'elle a été exposée lors de réunions précédentes du Conseil de sécurité sur la prorogation du mandat de la Force.
